

La bourse de conférence John Edwards conditions et lignes directrices :

Lignes directrices pour les candidats :

Pour être admissible à la bourse de conférence John Edwards pour bénévoles du patrimoine, vous devez répondre aux critères suivants :

- 1) Vous devez être bénévole actif travaillant dans un lieu historique ou pour un organisme du patrimoine de portée locale, provinciale-territoriale ou nationale *au Canada*. Le bénévolat est du travail non rémunéré.
 - Un lieu historique admissible peut être un seul lieu historique ou un réseau de lieux historiques, un musée, un district ou quartier du patrimoine, un lieu ou centre culturel autochtone ou un paysage culturel.
 - Un organisme admissible peut être un organisme qui milite pour la protection ou le renouveau de lieux historiques ou qui célèbre des lieux historiques.

Veillez noter que le bénévolat peut être soit virtuel, soit en personne, et qu'il n'y a pas de durée minimum de service bénévole exigée pour être admissible.

- 2) Vous devez avoir une lettre d'appui d'une personne occupant un poste de direction au lieu historique ou dans l'organisme du patrimoine où vous faites du bénévolat.

Lignes directrices pour les lettres d'appui :

Votre lettre d'appui devrait :

- être datée;
- comprendre le nom, le titre et la signature de la personne vous appuyant;
- être soumise sur le papier à en-tête officiel de l'organisation qui vous appuie;
- confirmer que vous y êtes bénévole actif;
- mentionner le rôle bénévole que vous jouez auprès de l'organisation signant la lettre.

Conditions :

- La Fiducie nationale offre 25 bourses en 2021, chacune d'une valeur de 225 \$.
- Les bourses couvrent les frais d'inscription à la Conférence Fiducie nationale 2021 (virtuelle). Elles ne comprennent pas les frais additionnels d'ateliers, séances sur le terrain et autres activités spéciales.
- Les demandes seront acceptées à partir du 20 mai 2021 à 12 h 00 HE (heure à laquelle le formulaire de demande sera mis en ligne) jusqu'au 16 août 2021 à 12 h 00 HE.
- Les bourses seront remises selon la réception, par province / territoire et par organisme (jusqu'à concurrence de 25 bourses). Il se peut que plus d'une demande soit acceptée dans une province / un territoire ou un organisme, tout dépendant du nombre de demandes.
- Les lauréats de bourses de 2020 seront admissibles, cependant la priorité sera accordée aux nouveaux candidats.
- Les demandeurs doivent être prêts à fournir une photo et un témoignage (après la Conférence), qui serviront pour la promotion de la bourse.